



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 104355

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le phénomène suicidaire chez les personnes âgées. En 2008, le taux de décès par suicide des plus de 85 ans était deux fois plus élevé que celui des adolescents, pour un nombre de décès sensiblement supérieur. Alors que le plan de prévention 2000-2005 était focalisé sur le suicide des adolescents et a permis la création des maisons des adolescents et de services de psychiatrie spécifiques, des structures appropriées à la prévention du suicide des personnes âgées ainsi que la création d'un observatoire national réunissant les données sociales, psychologiques et médicales pertinentes manquent encore à l'heure actuelle. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il serait favorable à la création de ce type de structure et à la mise en place d'un plan de prévention du suicide des personnes âgées.

Texte de la réponse

Le Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, lancé le 10 septembre 2011 (à l'occasion de la journée mondiale de prévention du suicide), porte une attention particulière à certaines populations plus vulnérables. Ainsi, plusieurs actions du programme ciblent la prévention du suicide des personnes âgées. L'action n° 10 a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement d'actions visant à prévenir l'isolement social chez les personnes âgées. Cette action est pilotée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) en partenariat avec les directions du ministère chargé de la santé et de la solidarité, les collectivités territoriales et les partenaires associatifs. Un guide d'aide à l'action sera édité et diffusé, en particulier aux agences régionales de santé (ARS). Ce guide synthétisera les données de recherche disponibles et les interventions prometteuses. Il proposera des repères aux acteurs concernés pour mettre en oeuvre des actions de prévention et d'éducation pour la santé. En parallèle, des analyses à partir du baromètre santé 2011 seront réalisées sur les tentatives de suicide déclarées et la santé mentale des personnes âgées de 65 à 85 ans. L'action n° 14 vise à améliorer les pratiques professionnelles autour de la dépression chez le sujet âgé. Elle est pilotée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) en partenariat avec les services du ministère chargé de la santé, la société française de gériatrie et de gérontologie et les ARS. Cette action se concrétisera par la diffusion des outils de formation et d'élaboration d'une démarche d'amélioration de la qualité dans les pratiques professionnelles. Enfin, l'action n° 17 consiste en l'élaboration de documents visant à sensibiliser les professionnels sur le risque suicidaire chez la personne âgée. Cette action est pilotée par les services du ministère chargé de la santé en partenariat avec l'INPES et les acteurs du secteur de la gérontologie. Un guide sur la prévention du suicide décrivant les éléments spécifiques aux aînés, à destination des professionnels travaillant notamment en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est en cours d'élaboration. La mise en oeuvre d'un observatoire du suicide n'est pas prévue dans ce programme. De nombreuses données existent déjà sur les différents aspects du suicide et il n'est donc pas envisagé de créer un observatoire dont l'utilité n'est pas avérée. Mais un des objectifs majeurs est d'améliorer la qualité des données et le suivi des suicides et tentatives de suicides. Cette dimension de recherche et d'observation fait l'objet d'un axe spécifique. Il s'agit ainsi de mettre en oeuvre une série de mesures destinées à

consolider et amplifier les données sur les suicides et les tentatives de suicides avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés (Institut de veille sanitaire (InVS), INPES, Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès,...).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104355

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3317

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13739